

## DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cultures	Dose maximum d'emploi	Nombre application max / an	DAR	Stade d'application
Vigne – désherbage – cultures installées <sup>1</sup>	Vigne (+de 4 ans)	0,2 kg/ha	1	75 jours	Prélevée et post-levée précoce (février – avril)
Arboriculture – désherbage – cultures installées <sup>2</sup>	Agrumes* (+ de 4 ans)	0,2 kg/ha	1	45 jours	Prélevée et post-levée précoce (avril – août)
	Oliviers (+ de 4 ans)	0,2 kg/ha	1	45 jours	Prélevée et post-levée précoce (octobre – mars)

\*: oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier, limettes et autres agrumes

1: application dirigée sur le rang sans dépasser **la moitié** de la surface totale de la parcelle.

2: application dirigée sur le rang sans dépasser **un tiers** de la surface totale de la parcelle.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

## MODE D'ACTION

Le flazasulfuron est un herbicide appartenant à la famille des sulfonylurées (mode d'action HRAC B) qui agit en prélevée et en post-levée des adventices type graminées et dicotylédones annuelles et bisannuelles. Herbicide de prélevée, il a une action de post-levée intéressante. Il pénètre dans les adventices par voie foliaire et racinaire.

## SPECTRE D'EFFICACITÉ

**JOGG®** est actif sur de nombreuses adventices : Amarante réfléchie, Capselle Bourse à Pasteur, Carotte sauvage, Chénopodes (blanc, hybride), Crépis de Nîmes, Epilobes (tétragone, hirsute), Erigeron (Canada, Sumatra), Erodiums (à feuilles de cigüe, bec de cicogne), Géraniums (disséqué, à feuilles rondes), Lamier pourpre, Lamier amplexicaule, Mercuriale annuelle, Pissenlit, Renouées (des oiseaux), Séneçon commun\*, Stellaire (mouron des oiseaux), Torilis des champs, Brôme stérile, Digitale sanguine, Panic pied-de-coq, Sétaire verte, Sétaire verticillée. \* Efficacité variable selon les cas de résistances connus.

## CONDITIONS D'APPLICATION

**JOGG®** s'utilise une fois par an sur agrumes à la dose de 200 g/ha en prélevée ou post-levée précoce des adventices type graminées et dicotylédones annuelles et bisannuelles, d'avril à août.

**JOGG®** s'utilise sur olives à 200 g/ha en prélevée ou post-levée précoce des adventices type graminées et dicotylédones annuelles et bisannuelles, pendant la période hivernale d'octobre à mars.

**JOGG®** s'utilise sur vignes à 200 g/ha en prélevée ou post-levée précoce des adventices type graminées et dicotylédones annuelles et bisannuelles, de février à fin avril.

**JOGG®** s'applique en dirigé sur le rang avec des buses adaptées aux herbicides (pinceaux ou miroir) générant de grosses gouttes sans embruns (ne pas dépasser un tiers ou la moitié de la surface totale de la parcelle selon la culture, comme indiqué dans le tableau des usages).

**JOGG®** s'utilise avec 150 à 400 L d'eau/ha.

Traiter sur une végétation poussante, sur des adventices jeunes.

Il est important d'éviter tout risque de dérive de pulvérisation. Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention "limitation de la dérive" en adaptant entre autres, la pression à vos buses est recommandée.

AFIN DE PROTEGER LES ESPECES NON CIBLES IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES LIMITATIONS SUIVANTES :

Culture	Milieu aquatique	Plantes
Agrumes	5 m dont 5 m DVP	5 m
Olivier	20 m dont 20 m DVP	5 m
Vigne	20 m dont 20 m DVP	5 m

DVP = dispositif végétalisé permanent

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Traiter par temps calme pour éviter tout risque de dérive de pulvérisation sur les cultures voisines et les points d'eau. Appliquer en pulvérisation de finesse moyenne avec un pulvérisateur conventionnel assurant une bonne couverture des adventices. Appliquer **JOGG®** à une pression de 1 à 2 bars. Éviter tout risque de dérive de pulvérisation. Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes.

AMM: 2171073

Composition: 250 g/kg de flazasulfuron

Formulation: Granulés dispersables (WG)



## MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de **JOGG®** dans la cuve du pulvérisateur. Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

## PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

## PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
<b>GANTS EN NITRILE</b> réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique**	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m <sup>2</sup> + traitement déperlant*	EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1	EPI partiel			EPI partiel	

\* Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, évalué selon la norme ISO 27 065 : 2017/CEN/TC162

\*\* Dans le cas d'un tracteur avec cabine et d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



Herbicide vigne, agrumes, oliviers

**JOGG®**

## ÉLIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

## EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### ATTENTION



**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptif dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Délai de rentrée: 6 heures

SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de la moitié de la surface pour l'usage sur "vigne".

SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus d'un tiers de la surface pour les usages sur "olivier" et "agrumes".

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur plus de la moitié de la surface pour l'usage sur "vigne".

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur plus d'un tiers de la surface pour les usages sur "olivier" et "agrumes".

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure de points d'eau pour l'usage "agrumes".

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordures des points d'eau pour les usages sur "vigne" et "olivier".

SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

® Marque déposée et détenteur de l'AMM ROTAM AGROCHEMICAL Europe Ltd Hamilton House, Mabledon Place - London, WC1H 9BB Angleterre  
Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. [www.nufarm.com](http://www.nufarm.com) - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).



**Nufarm** Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**